



COMMUNE DE CHEVANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023/60 **CONVENTION DE MUTUALISATION PONCTUELLE ENTRE** **LES COMMUNES DE MENNECY ET DE CHEVANNES**

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un Décembre, à 19h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, , M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, , M. BOUDOT Stéphane, M. LEONE Nicolas, Mme AMIOT Pascale, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, M. GEOFFROY Didier, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. DI CARLO Marc.

Absents excusés : Mme BENHAMDANE Latefa, M. MARAIS Gérard, M. SOZZI François, Mme SOUMAT Nathalie, Mme ROUCHE Diane, M. SOUMAT Alain.

Absents non excusés : Néant

Pouvoirs : M. MARAIS Gérard pouvoir donné à Mme AMIOT Pascale.

Secrétaire de séance : M. BEN OUADA Mohamed

Date de convocation : 17 Décembre 2023

Date d'affichage : 17 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12.

Nombre de votants : 13

Quorum atteint : 12 conseillers présents sur 19





VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieur ;

VU la convention de mutualisation ponctuelle entre les communes de Mennecey et Chevannes, en annexe,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des habitants,

CONSIDÉRANT la proximité territoriale de la commune de Mennecey,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** la convention de mutualisation ponctuelle entre les communes de Mennecey et de Chevannes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Chevannes et délibéré le 21 Décembre 2023

Pour copie conforme,
Le Maire
Sami BEN OUADA



2023
15 13h44